



ALERTE AUX PARLEMENTAIRES

Le transport sanitaire privé à un point de rupture : préserver aujourd'hui l'accès aux soins de demain

Madame la Députée,
Monsieur le Député,
Madame la Sénatrice,
Monsieur le Sénateur,

Nous souhaitons attirer votre attention sur une situation qui dépasse désormais le cadre économique d'une profession et qui concerne directement l'accès aux soins de nos concitoyens.

Les entreprises de transport sanitaire privé constituent aujourd'hui **l'un des derniers services de proximité présents 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 sur l'ensemble du territoire national**. Chaque jour, elles assurent le transport des personnes malades et blessées, participent à l'aide médicale urgente, accompagnent les établissements de santé confrontés à des tensions croissantes et constituent souvent le relai indispensable des médecins et des hôpitaux qui ne peuvent être présents partout.

Nos ambulanciers sauvent des vies.

Ils interviennent de jour comme de nuit, les week-ends et les jours fériés, au service de la population et de la continuité des soins.

Nous avons pleinement entendu les attentes des pouvoirs publics en matière de maîtrise des dépenses de santé. La profession a pris ses responsabilités :

- Nous avons engagé un plan de lutte contre la fraude ambitieux et structurant : certification des flux...
- Nous avons profondément fait évoluer nos pratiques pour développer le transport partagé, qui représente désormais près de 30 % des transports réalisés.
- Nous avons accepté et signé un protocole de maîtrise des dépenses permettant à l'Assurance Maladie de réaliser 150 millions d'euros d'économies. Cet effort s'ajoute aux 150 millions d'euros demandés aux taxis conventionnés, dont une partie des mesures impacte également notre secteur.
- Nous avons proposé au ministère des mesures d'efficacités sur le TUPH

Le message de l'État a été entendu.

La profession s'est réformée.

La profession a joué collectif.

Mais pendant que nous réalisons ces efforts, l'inflation continue de s'imposer à nous. Plus de 70 % des charges de nos entreprises sont constituées de masse salariale.

Chaque augmentation du SMIC se traduit donc mécaniquement par une hausse immédiate et massive de nos coûts de fonctionnement.

Aujourd'hui, la situation devient difficilement défendable.



Près de 50 % de nos salariés, titulaires de 90 heures de formation, sont rémunérés au niveau du SMIC. Les 50 % restants, ambulanciers diplômés d'État, ayant suivi près de 800 heures de formation et assumant quotidiennement des responsabilités vitales auprès des patients, ne perçoivent en moyenne que 4,5 % de plus que le SMIC.

Est-il acceptable que des professionnels de santé qui sauvent des vies, travaillent de jour comme de nuit, les dimanches et jours fériés, avec des amplitudes pouvant atteindre 11 heures par jour, soient rémunérés à quelques euros seulement au-dessus du salaire minimum ?

Est-ce juste ?

Est-ce acceptable ?

Dans le même temps, la profession est appelée à contribuer à un effort massif d'économies (maîtrise des dépenses de 150M qui s'additionne à celui des taxis de 150M qui nous touche aussi) **tandis que les tarifs du transport urgent préhospitalier n'ont pas été revalorisés depuis 2018.**

Depuis sept ans, les coûts des véhicules, des équipements médicaux, des assurances, de l'énergie et des salaires ont pourtant fortement progressé.

À cette situation déjà critique s'ajoute désormais le choc pétrolier provoqué par les tensions géopolitiques internationales. Pour des entreprises déjà très sérieusement fragilisées par les 2 crises précédentes (COVID, Ukraine) dont les marges sont extrêmement faibles (<5%), chaque hausse du carburant fragilise directement la trésorerie, réduit les capacités d'investissement et compromet le maintien de l'outil de production. Les conséquences sont déjà visibles :

- Trésoreries fortement dégradées ;
- Rentabilités insuffisantes pour absorber les charges ;
- Reports ou annulations d'investissements ;
- Difficultés de recrutement et de fidélisation ;
- Risques croissants de défaillances d'entreprises dès les prochains mois.

L'équation est simple : recettes bloquées + charges en hausse continue = risque maximal de faillites

Au-delà des enjeux économiques, c'est bien la continuité des prises en charge sanitaires qui est aujourd'hui menacée. La disparition progressive des entreprises de transport sanitaire entraînerait inévitablement :

- Une désorganisation des transports des personnes malades ou blessées ;
- Une augmentation des délais de prise en charge ;
- Une pression accrue sur les services d'urgence, le SAMU et les sapeurs-pompiers ;
- Une rupture progressive du maillage territorial, notamment dans les zones rurales et les territoires déjà fragilisés.

Cette situation pourrait paradoxalement générer un coût bien supérieur pour les finances publiques que les mesures de soutien ou d'adaptation qui pourraient être engagées dès aujourd'hui.

Nous souhaitons être parfaitement clairs.

Nous ne refusons pas les réformes.

Nous sommes prêts à participer à toute réflexion de fond visant à moderniser notre modèle économique, améliorer l'organisation des transports sanitaires et renforcer l'efficacité du système de santé.



Nous avons démontré notre capacité à nous adapter, à nous transformer et à accompagner les politiques publiques.

Mais nous alertons aujourd'hui sur les conséquences d'une approche exclusivement budgétaire qui conduit à un verrouillage quasi total de nos ressources.

Cette logique met en danger à court terme un service essentiel à la population.

À force de rechercher uniquement des économies sans tenir compte des réalités économiques du terrain, nous prenons collectivement le risque d'affaiblir durablement un maillon indispensable de notre système de santé. Pressuriser aveuglément les acteurs **sans traiter les causes profondes des dysfonctionnements du système n'est pas une stratégie.**

C'est dangereux.

C'est irresponsable.

Dans ces conditions, nous appelons de nos vœux la représentation nationale à nous soutenir.

La profession a besoin de mesures d'urgence lui permettant de traverser la crise actuelle, **mais également d'une véritable planification stratégique** garantissant durablement l'existence du transport sanitaire français.

Nous demandons que soit engagée sans délai une réflexion associant les représentants de la profession, les pouvoirs publics et les parlementaires afin d'identifier des réponses immédiates et structurelles permettant de préserver l'accès aux soins de nos concitoyens.

Au-delà de l'avenir de nos entreprises, c'est bien l'avenir du service rendu aux patients qui est aujourd'hui en jeu.

Nous nous tenons naturellement à votre disposition pour tout échange ou toute rencontre permettant d'exposer plus précisément la réalité vécue sur le terrain et les conséquences sanitaires qui pourraient résulter de l'inaction.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, l'expression de notre haute considération.

Les Président(e)s des Organisations Professionnelles
Paris, le 31/05/2026